



Paris, le 18 septembre 2007

Forêt : Produire plus de bois tout en préservant mieux la Biodiversité : Une démarche territoriale concertée dans le respect de la gestion multifonctionnelle des forêts

Un constat partagé

Dans le cadre de la lutte contre l'effet de serre et la recherche d'alternatives aux énergies fossiles, la forêt et le bois offrent de grandes opportunités par leur capacité à stocker du CO₂.

Le bois issu de nos forêts est un matériau moderne, et renouvelable, qui répond parfaitement aux nouveaux enjeux de notre société en matière de développement durable.

Dans un contexte global d'appauvrissement, la forêt contribue fortement à la préservation de la biodiversité.

Il s'agit donc de développer une gestion forestière durable et multifonctionnelle qui permette à la fois, de maintenir la ressource tout en l'exploitant, et de préserver la fonctionnalité des écosystèmes forestiers. Cette gestion doit s'organiser dans la concertation à travers les documents de gestion durable des forêts et tout particulièrement, dans le respect des politiques nationales, au niveau de territoires de projets.

Un accord pour « PRODUIRE PLUS DE BOIS TOUT EN PRESERVANT MIEUX LA BIODIVERSITE »

A partir d'une augmentation des besoins en bois en remplacement de matériaux consommateurs d'énergie, il s'agit donc :

- de produire plus en optimisant ressources et récolte,
- de produire plus en préservant la biodiversité ordinaire qui accompagne et conforte les processus de production,
- de préserver mieux la biodiversité remarquable par sa connaissance, sa protection et son suivi.

Ainsi, sera-t-il possible d'assurer une étroite cohérence entre les politiques de mobilisation raisonnée du bois et de préservation de la biodiversité.

.../...

Nos propositions

Biodiversité

- Valoriser la démarche Natura 2000 ;
- Développer les moyens de connaissance et monitoring de la ressource et de la biodiversité ;
- Renforcer la prise en compte de la biodiversité dans la gestion courante ;
- Compléter les aires protégées et les intégrer dans le Réseau écologique national dans une logique de représentativité des habitats et des espaces.

Valorisation des usages du bois

- Privilégier la valorisation locale du bois ; par une approche territoriale et ciblée, valoriser la ressource existante et réellement mobilisable dans le respect des écosystèmes forestiers ;
- Renforcer la démarche de certification de la gestion forestière et privilégier l'emploi du bois certifié ;
- Etablir un bilan énergétique.

* Bois énergie

Développer fortement le bois énergie à travers la filière du local.

* Bois matériau

Promouvoir fortement le bois éco-matériau dans le cadre d'un vaste plan national en faveur du bois dans la construction.

Services environnementaux

- Asseoir le rôle de la forêt dans la protection de la ressource en eau potable ;
- Rémunérer les services rendus par la forêt ;
- Intégrer le rôle de la forêt dans la gestion des risques naturels ;
- Se doter des moyens nécessaires permettant à la forêt de répondre à la demande d'accueil du public.

Concertation

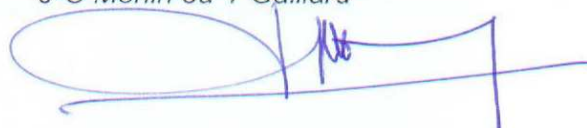
- Renforcer ou créer les moyens d'une concertation intégrant la société civile au niveau national, régional et territorial notamment en révisant les instances de concertation que sont le Conseil supérieur et les commissions régionales de la forêt.

Les termes de cet accord font actuellement l'objet d'échanges pour en préciser le contenu.

Pour France Nature Environnement (FNE)
S GENEST, président



Pour la fédération nationale des communes
forestières (FNCOFOR)
J-C Monin ou Y Gaillard



Pour l'Office National des Forêts (ONF)
P-O DREGE, Directeur général



Pour Forestiers privés de France (FPF)
H Plauche Gillon, président

